

**Convention d'adhésion au téléservice Pablo-Indépendants
(Pablo-I)**

1 – Informations relatives à l'entreprise signataire

Identification de l'entreprise	N° SIRET :	
	Raison Sociale :	
	Adresse :	
Autres informations		
Identification du signataire du formulaire	Nom :	
	Prénom :	
	Agissant en qualité de :	
	Courriel :	
	Téléphone :	

2 – Désignation des comptes utilisateurs *douane.gouv.fr* à habiliter et droits applicatifs correspondants

Identifiant du compte utilisateur <i>douane.gouv.fr</i>	Adresse courriel	Type de droit	
		Responsable	Vendeur
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 – Désignation des comptes utilisateurs *douane.gouv.fr* à supprimer et droits applicatifs correspondants

Identifiant du compte utilisateur <i>douane.gouv.fr</i>	Adresse courriel	Type de droit	
		Responsable	Vendeur
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A :

Le :

Nom et Prénom du représentant légal de l'entreprise :

Signature :

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont intégrées dans un traitement de données à caractère personnel créé par arrêté du 31 octobre 2007 autorisant la mise en oeuvre par la direction générale des douanes et droits indirects d'un programme informatisé d'apurement des bordereaux de vente à l'exportation dénommée « PABLO », dont la finalité est de permettre aux opérateurs bénéficiaires de saisir et transmettre à la DGDDI, sous forme dématérialisée, les données des bordereaux de vente à l'exportation, et de permettre aux voyageurs de valider le bordereau de vente à l'exportation au moyen de bornes prévues à cet effet, afin d'apporter la preuve de l'exportation. Les destinataires de ce traitement sont les agents de la DGDDI énumérés à l'arrêté précité et dûment habilités ainsi que, pour certaines données, les agents de la direction générale des finances publiques et les agents de TRACFIN dûment habilités. La durée de conservation des données des BVE est de dix ans à compter de l'achat au titre duquel l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée est sollicitée. Les données relatives aux opérateurs qui adhèrent à PABLO sont effacées à compter du retrait de leur adhésion au téléservice. Les dispositions des articles 49 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les dispositions des articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) s'appliquent. Elles garantissent, pour les données vous concernant, un droit d'accès, de rectification et de limitation qui s'exercent auprès du bureau Transports et fiscalité européenne (FID2) de la Direction générale des douanes et droits indirects, sise 11 rue des deux communes 93 558 Montreuil CEDEX.

Annexe – Notice explicative

1 – Informations relatives à l'entreprise signataire	
Identification de l'entreprise	Les informations demandées sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Raison sociale de l'établissement bénéficiaire (établissement dont les états pourront être consultés en ligne).• Numéro SIRET de l'établissement bénéficiaire.• Adresse complète de cet établissement
Autres informations	Champ libre pour précisions si nécessaire.
Identification du signataire du formulaire	Les informations demandées sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none">• nom et prénom(s) de la personne physique signataire du document.• qualité du signataire.• courriel du signataire (adresse de messagerie électronique).• numéro de téléphone où le signataire peut être joint.

2 – Désignation des comptes utilisateurs <i>douane.gouv.fr</i> à habiliter et droits applicatifs correspondants	
Identifiant du compte utilisateur <i>douane.gouv.fr</i>	Identifiant de votre compte utilisateur enregistré sur <i>douane.gouv.fr</i> . Cet identifiant est utilisé pour vous connecter au portail <i>douane.gouv.fr</i> .
Adresse courriel	L'adresse courriel utilisée au moment de la création du compte sur <i>douane.gouv.fr</i> .
Type de droit	<p>Les commerçants, s'ils le souhaitent, peuvent avoir différents comptes avec différents droits pour le même commerce. Cela dépend notamment de l'organisation interne de la société.</p> <p>Par exemple, le droit « Vendeur » peut être attribué à un compte utilisateur et le droit « Responsable » peut être attribué à un autre compte utilisateur.</p> <p>Il n'est pas nécessaire de cocher les deux droits pour le même compte : le droit « Responsable » permet une fonctionnalité supplémentaire par rapport au droit « Vendeur », à savoir procéder à l'apurement du BVE depuis le téléservice dans le cas où le touriste a validé son BVE via un tampon manuel.</p>

3 – Désignation des comptes utilisateurs <i>douane.gouv.fr</i> à supprimer et droits applicatifs correspondants	
Identifiant du compte utilisateur <i>douane.gouv.fr</i>	Identifiant de votre compte utilisateur enregistré sur <i>douane.gouv.fr</i> . Cet identifiant est utilisé pour vous connecter au portail <i>douane.gouv.fr</i> .
Adresse courriel	L'adresse courriel utilisée au moment de la création du compte sur <i>douane.gouv.fr</i> .
Type de droit	Cf. supra (partie 2.)